

# Un procès à une voix près

Trahi par son accent, Willy Bardon, 43 ans, a été renvoyé devant une cour d'assises hier dans l'affaire Elodie Kulik. Au grand soulagement du père de cette banquière de 24 ans massacrée sur une route de la Somme en 2002.

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL  
JEAN-MARC DUCOS  
À AMIENS (SOMME)

**CET ULTIME** rendez-vous au pôle criminel du tribunal d'Amiens le « perturbait » au point qu'il ne trouvait plus le sommeil. Car il aura fallu quinze ans de combat judiciaire au père d'Elodie Kulik pour mettre un nom définitif sur le « bourreau » de sa « fille massacrée et suppliciée » à 24 ans en 2002 dans la Somme.

Hier matin, Jacky Kulik, 67 ans, un enfant de Liévin (Pas-de-Calais), ancien receveur des postes, a appris par le premier juge d'instruction, Karim Sekkaki, que le suspect, Willy Bardon, 43 ans, dit Nounours, identifié par la gendarmerie et arrêté en janvier 2013, était renvoyé devant la cour d'assises pour « enlèvement suivi de mort ». Lui et deux autres magistrats juges ont rendu leur ordonnance de mise en accusation, qui compte 294 pages.

Willy Bardon a été identifié, notamment par sa voix sur l'enregistrement fait par les pompiers au moment où Elodie Kulik, jeune directrice d'une agence bancaire, hurle de terreur et tente d'appeler les secours à 0 h 21 dans la nuit glaciale du 10 au 11 janvier 2002. Ses tortionnaires viennent de provoquer un accident de la route avec la jeune femme à Cartigny (Somme). Juste avant de la violer, de l'étrangler puis de brûler partiellement son corps abandonné sur un chemin agricole à Tertry



Elodie Kulik a été violée et tuée en janvier 2002.

(Somme). Cette voix avait un fort accent picard, comme celle de Willy Bardon. Il la reconnaîtra lui-même, tout comme sa compagne, avant de nier.

« Enfin, enfin ! Cela fait quinze ans que j'attends ce procès. Je sais que cet homme fera appel comme il en a le droit mais voilà, aujourd'hui je suis soulagé, je sais qu'il y aura un procès devant une cour d'assises », lâche Jacky Kulik, toujours impeccable dans sa tenue. « J'ai passé quinze ans dans le malheur. Mon épouse a tenté de se suicider. Elle est restée neuf ans dans le coma avant de décéder. Lui, pendant ce temps, il nageait dans le bonheur », poursuit Jacky Kulik, passé par tous les états. De la « colère explosive à la vengeance ruminée ».

« C'est désormais un homme apaisé qui cherche la justice », relate son avocat, M<sup>e</sup> Didier Robiquet, rejoint depuis quelques semaines par M<sup>e</sup> Didier Seban. « Ce dossier a évolué grâce au progrès scientifique qui a



Palais de justice d'Amiens (Somme), hier. Jacky Kulik vient d'apprendre le renvoi devant la cour d'assises de Willy Bardon, meurtrier présumé de sa fille.

**ENFIN ! CELA FAIT QUINZE ANS QUE J'ATTENDS CE PROCÈS**  
JACKY KULIK

permis d'identifier un premier suspect mort en 2003 et de remonter jusqu'au complice présumé », expliquent les avocats, d'une même voix. Un ADN inconnu retrouvé dans un préservatif sur la scène du crime a conduit – via le procédé de la pa-

rentèle – les enquêteurs jusqu'à la famille d'un plombier, puis a permis d'identifier le fils, Grégory Wiart, 23 ans en 2002. Un artisan de l'Aisne étrangement décédé dans un accident de la route le 1<sup>er</sup> novembre 2003... Et, surtout, un ami de Willy Bardon. « Celui-ci a reconnu sa propre voix. Elle l'a été par ses propres amis aussi et son nom n'a pas été tiré au sort. Tout conduit vers lui », soutiennent M<sup>e</sup> Robiquet et M<sup>e</sup> Seban.

« Il n'y a aucune preuve biologique ou relevé télépho-

nique de la présence de Willy Bardon sur la scène de ce crime atroce », rétorque M<sup>e</sup> Stéphane Dacquo, l'avocat de Willy Bardon, compagnon habituel de virée de Grégory Wiart. « La bande sonore est de mauvaise qualité et les voix sont audibles deux secondes pour la première, une seconde pour l'autre. Il est ciblé en raison de sa mauvaise réputation. Ce n'est qu'une construction intellectuelle », martèle M<sup>e</sup> Dacquo, qui refuse « une justice influencée par les émotions ». Son client a fait appel dès hier.

## LES REPÈRES

- **10 JANVIER 2002** : Elodie Kulik, 24 ans, directrice d'une agence bancaire à Péronne (Somme), dîne à Saint-Quentin (Aisne) avant de prendre la route pour rentrer chez elle.
- **12 JANVIER 2002** : son corps mutilé et calciné est découvert chemin de la Tombelle à Tertry (Somme) par un agriculteur.
- **16 JANVIER 2012** : les gendarmes identifient Grégory Wiart, mort en 2003, comme l'homme à qui appartenait l'ADN trouvé dans un préservatif à côté du corps.
- **16 JANVIER 2013** : sept proches de Grégory Wiart dont Willy Bardon sont interpellés par la gendarmerie.
- **18 JANVIER 2013** : Willy Bardon est mis en examen pour « enlèvement, séquestration, viol en réunion et meurtre ».
- **18 AVRIL 2014** : Willy Bardon est remis en liberté mais reste sous contrôle judiciaire.
- **3 AVRIL 2016** : le parquet demande le renvoi de Willy Bardon devant les assises.
- **6 AVRIL 2017** : les juges décident à leur tour de renvoyer Willy Bardon devant la cour d'assises.

## Plus de 3 t de cannabis saisies

PAR FLORIAN LOISY, FLORIAN GARCIA ET STÉPHANE SELLAMI

**C'**est une prise exceptionnelle des enquêteurs de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Ceux-ci ont saisi hier matin un peu plus de 3,1 t de résine de cannabis, cachées dans un chargement de légumes à Gonesse (Val-d'Oise). Dans la foulée, les policiers de la PJ marseillaise ont mis la main sur près de 750 kg de cette drogue appartenant au même réseau de trafiquants dans une vil-

la à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Cette enquête, initiée il y a plus d'un an par l'antenne de police judiciaire d'Evry (Essonne), épaulée par les enquêteurs de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Versailles (Yvelines), a aussi permis l'interpellation de 11 suspects dans la région parisienne et quatre autres à Marseille. Le commanditaire présumé de ce gang, qui alimentait l'Ile-de-France et la région marseillaise, a été arrêté à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Cette vague d'interpellations a

été déclenchée sous l'égide d'un juge d'instruction de la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Paris.

Le semi-remorque contenant la plus grosse partie de la drogue a été intercepté près d'un entrepôt par les policiers de la BRI Versailles et de la BRI nationale. « C'est un travail de titan des policiers de la DCPJ qui a permis d'aboutir à un tel résultat, précise un haut fonctionnaire. Ce réseau avait un rayonnement national. » Les gardes à vue des principaux suspects devraient s'achever dimanche soir.

## EN BREF

### DRAME

Un ULM en phase d'atterrissage s'est écrasé hier peu avant 17 heures près de l'aéroport de Megève (Haute-Savoie), entraînant la mort de ses deux occupants. A leur arrivée, les pompiers ont dû éteindre le feu, qui a entièrement détruit l'appareil.

### PROCÈS

Une peine de trois ans de prison et de 200 000 € d'amende, assortie d'un mandat d'arrêt, a été

requise hier au procès de Yolande Moustrou (photo) devant le tribunal correctionnel de Narbonne (Aude). Décrite comme une charmeuse maléfique, cette femme de 53 ans, absente à l'audience, était jugée pour « abus de faiblesse » sur trois hommes, des amants auxquels elle avait soutiré d'importantes sommes d'argent entre 2004 et 2008. En état de sujétion totale, deux victimes s'étaient donné la mort mais Yolande Moustrou avait obtenu un non-lieu à la suite de poursuites pour « provocation au



suicide ». Une peine de deux ans ferme a été requise contre l'ex-mari de la « veuve noire de Narbonne », qui a affirmé à la barre qu'il était « un peu sous son son emprise psychologique » à l'époque.

### AGRESSION MORTELLE

Une femme d'origine américaine a été tuée de plusieurs coups de couteau hier vers 15 h 45 à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Son agresseur, un sans-domicile-fixe de 53 ans, l'a frappée dans le dos et à la carotide. Agée d'une cinquantaine d'années, la victime s'était rendue dans un quartier du centre-ville apprécié des amateurs de street art pour ses murs couverts de fresques. Avant d'être blessée mortellement, elle était en train de prendre en photo quelques-uns de ces graffs.